

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN
TENUE LE 10 AOÛT 2013 AU CAMP BRUCHÉSI.**

L'assemblée débute à 9h50.

Mot de bienvenue

Mot de bienvenue par Mme Joanne Gauthier, présidente de l'APLA.

Présentation des invités spéciaux : M. le Maire Laroche et les conseillers Denis Lemay, Gilles Beauregard, Yves Dagenais et Philippe Roy. Aussi le sergent Richard Gervais de la Sûreté du Québec et Mme Mélanie Lefrançois, agente de liaison.

Lecture de l'avis de convocation par Mme Joanne Gauthier, présidente

Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par *Mme Catherine Roy* et secondée par *M. Jean Allard*. Il est adopté à l'unanimité. Aucun ajout n'est demandé.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 août 2012

L'adoption du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 4 Août 2012 est proposée par *M. Pierre Benoit* et secondée par *M. Daniel Pinel*. Il est adopté à l'unanimité. Aucun changement n'est apporté.

Adoption du bilan financier se terminant le 31 décembre 2012

M. Yvan Gingras présente les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2012. L'adoption des états financiers et la nomination de *M. Gilles Fortin* en tant que vérificateur financier pour l'année 2013 est proposée *M. Éric Thifault* et secondée par *M. Jacques Rainville*. Adopté à l'unanimité.

Mot de la présidente, Mme Joanne Gauthier

Mme Gauthier parle des points suivants :

Présentation des membres du conseil d'administration : M. Sylvain Allaire (premier vice-président), Mme Hélène Savignac (deuxième vice-présidente), MM. Philippe Lemay, Georges

Raymond, Jean-François Gareau et Michel Roy (directeurs), M. Yvan Gingras (secrétaire-trésorier), M. Yoland Coutu (conseiller juridique) et Mme Christine Roy (adjointe administrative).

- Mme Gauthier souligne également le travail des bénévoles qui ont aidé l'APLA récemment : Mme Marie-Josée Roy pour son travail avec le membership et envoi postal, Mme Elizabeth Crossley et son époux Gary Dunsby (tri des plants), Mme Diane Vachon Gareau (livraison des commandes), Mesdames Mona Rousseau et Michèle Alexandre (assemblée annuelle) ainsi que Mme Jocelyne Vallée (envoi postal, journée verte et assemblée annuelle).
- Aussi, trois directeurs ont quitté le conseil d'administration, leurs obligations ne leur permettant plus de donner du temps à l'association : Mme Maryse Laliberté et MM Marc Boyer et Raymond Sarrazin. Mme Gauthier désire souligner leur implication et au nom de tous les membres les remercie pour leurs nombreuses heures dédiées à l'APLA.
- Depuis 1964, c'est la participation active des ses bénévoles, qui a fait de l'APLA ce qu'elle est aujourd'hui.
- Rencontres et suivis périodiques avec la Municipalité, Sûreté du Québec, Centre de Biologie de Montréal (Dr Carignan).
- Représentation au niveau de la MRC, du CRE, de la CARA, du comité de vigilance de Ste-Sophie, du programme volontaire de surveillance des lacs (RSVL) et du MDDEFP.
- Participation active à la table de concertation des Lacs de St- Hippolyte.
- Suite à l'adoption du « règlement 1013-2010 portant sur le lavage de bateaux obligatoire » un sous-comité paritaire APLA/ Municipalité a été formé: ainsi toutes les embarcations sont maintenant répertoriées sur un logiciel, facilitation de l'enregistrement des embarcations, nouveaux outils pour contrôler les baux de location, nouvelle gestion de contrôle des débarcadères privés, patrouille nautique Municipale (cadets policiers.)
- Production et distribution du dépliant « *INFO-LAC* » explicatif pour les usagers du Lac de l'Achigan. Vous y retrouverez la carte du Lac ainsi que des conseils pour naviguer de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement et des autres usagers du lac. (Fait avec collaboration de la Municipalité, de l'APLA et notre agent de liaison)
- Lettre de bienvenue aux nouveaux résidents
- Qualité de l'eau: ajouts de tests pour entérocoques afin de déterminer si la contamination est d'origine animale ou humaine, distribution d'éponges à cale pour contrer la pollution par les huiles à moteur.
- Elle remercie les membres d'être à l'écoute.

Orientations 2013-2014 :

- Plantes aquatiques : mise en application du nouveau protocole de caractérisation établi par le CRE. Séance d'information sur les plantes aquatiques avec le Dr Carignan le 17 août à 10h00 à l'école des Hauteurs.
- Patrouille nautique municipale: s'assurer que les patrouilleurs soient accrédités « AGENT D'EXÉCUTION» et communication de leur mandat.
- Falaise Hale, Falaise Matters, Camp Bruchési
- Pollution par les huiles à moteurs; suivi avec la Municipalité pour l'adoption d'un règlement obligeant l'installation d'*éponge à cale*
- Bonification du règlement « 1013-2010 »
- Bonification du dépliant concernant les usagers du Lac Achigan et ajout d'un panneau (format géant) de la carte bathymétrique à la descente des bateaux.
- Célébrations du 50^e anniversaire de l'APLA
- Mise en place du plan de communication proposé par notre «agent de liaison »
- Rencontre avec toutes les équipes qui se présentent aux prochaines élections Municipales.

Rapport du Conseil d'Administration

Joanne Gauthier : Gestion de l'accès et l'utilisation du lac

Présentation de tableaux résumant les activités à la descente municipale et de la patrouille nautique municipale. Toutefois, nous n'avons reçu les explications nécessaires pour bien comprendre et expliquer ces tableaux avant l'assemblée. Des explications seront demandées au service des loisirs et communiquées aux membres éventuellement.

En plus de leur tâche de vérifications régulière, les patrouilleurs nautiques ont aussi effectué les tâches suivantes au cours de l'été :

Prévention par rapport à la vitesse près des bouées, à la consommation d'alcool.

Prévention à la falaise Hale, intervention auprès de jeunes qui s'y trouvaient (avertissement qu'ils vont appeler la police si les gens ne quittent pas).

Installation des vignettes pour les embarcations des camps Bruchési et l'Armée du Salut.

Vérification de toutes les bouées.

Investigation dans le cas d'un voilier coulé et intervention lors d'un incident entre canoïstes du camp Weredale et deux jeunes en motomarine.

Hélène Savignac : Comités fosses septiques/ bandes riveraines / journée verte :

Journée Verte 2013 : Elle s'est tenue conjointement avec la municipalité de St-Hippolyte le 26 mai dernier. Il y a eu 3 commandes de 158 plants versus 4 commandes de 115 plants en 2012. Merci à la municipalité d'avoir organisé l'activité et en avoir fait profiter les autres lacs!

Pacte rural 2012 :

a) Plan directeur du lac : Ce projet est réalisé en collaboration avec la Municipalité et le CRE Laurentides. Mélissa Laniel du CRE Laurentides a élaboré le plan directeur du lac en recueillant toutes les données disponibles sur le lac, son bassin versant et leur utilisation. Il en ressort des constats sur l'état de santé du lac, les différents enjeux et problématiques du bassin versant, les actions à privilégier afin de maintenir ou améliorer la santé du lac

Il s'agit d'une étude très complète, voici certains faits saillants :

État actuel :

Il y a 47 lacs dans le bassin versant donc il faut savoir ce qui se passe ailleurs – eaux de ruissellement.

75 puisards en bordure du lac.

Identifier les foyers d'érosion, il y a en a 46. Aucuns ne sont prioritaires autour du lac.

Enjeux et problématiques :

Eutrophisation du lac – encore peu de signe pour le moment

L'anthropisation du bassin versant- déboisement- érosion -installations septiques- utilisation de fertilisants

Les usages du plan d'eau –utilisation intensive du lac par 624 embarcations en 2011 peuvent le rendre plus vulnérable

Le territoire partagé- savoir ce qui se passe ailleurs

Recommandations :

Foyers d'érosion, il y a en 46 sur le territoire de la municipalité mais aucun prioritaires autour du lac pour le moment- faire le suivi

Il y a 75 puisards en bordure du lac et il reste 213 inspections à faire dont 151 non rejoints- effectuer le suivi des installations non inspectées et celles problématiques

Adopter des bonnes pratiques pour diminuer le phosphore

Myriophylle à épi- il y en a depuis 1995 mais présence en hausse à valider en sensibilisant citoyens à l'identifier

Faire le suivi du périphyton (projet en cours) et des plantes aquatiques –projet 2014

Améliorer communication inter municipalités car ce qui se passe ailleurs peut avoir un impact sur notre lac

Plusieurs recommandations identifiées sont déjà prises en charge par l'APLA et la municipalité

Question d'un membre sur les foyers d'érosion.

Réponse de Philippe Roy : Il y a deux ans, les foyers ont été identifiés et classés par priorité. Au lac, il n'y a rien d'urgent à faire, mais la municipalité a les outils nécessaires pour faire le suivi et intervenir en cas de besoin.

b) **Communication – Agent de liaison** : voici en quoi consistait son travail, elle en fera un résumé plus tard durant l'assemblée :

État des lieux et recommandations

Collaboration des citoyens, de la municipalité, de la patrouille nautique et de la patrouille de la sûreté du Québec

Mélanie LeFrançois – résidente du lac et spécialiste des communications

Pacte rural 2013 :

Suivi du périphyton

Un protocole pour donnant des informations supplémentaires sur l'eutrophisation du lac (vieillesse) – lien entre l'épaisseur et le niveau de phosphore lié à l'occupation humaine

Prise de données sur les roches le long du littoral: mesure de l'épaisseur de la couche visqueuse brun-vert sur les roches

Résultats d'ici prochaine AGA

Fosses septiques : Voici des tableaux préparés par Geneviève Simard, responsable de l'environnement à la municipalité de Saint-Hippolyte qui font donnent les informations les plus récentes du programme d'inspection des fosses septiques et du travail qui a été fait dans le secteur de la rivière Pashby.

**PROGRAMME D'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES
SECTEUR DE L'ACHIGAN**

NOMBRE TOTAL DE PROPRIÉTÉS DANS LE SECTEUR	NOMBRE D'INSPECTIONS EFFECTUÉES ENTRE LE 13 MAI ET LE 12 JUILLET 2013	NOMBRE D'INSPECTIONS EFFECTUÉES DEPUIS 2007	NOMBRE D'INSPECTIONS À FAIRE	% COMPLÉTÉES
1094	78	943	151	86

**DOSSIERS D'INFRACTION RELATIFS AUX INSTALLATIONS SANITAIRES RELEVÉS EN 2013
POUR LES PROGRAMMES DE VIDANGE ET D'INSPECTION**

PROBLÉMATIQUE	NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS EN 2013	NOMBRE DE DOSSIERS RÉGLÉS EN 2013
Contamination	4	1
Installation sanitaire non conforme	6	2
Fosse septique non dégagée pour la vidange	43	21

INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU SECTEUR PASHBY

À noter que les inspections réalisées dans ce secteur sont comptabilisées dans le total des inspections du secteur de l'Achigan.

Selon le plan d'action établi en février 2013 :

- 24 installations sanitaires restaient à inspecter dans ce secteur, sur un total de 106 propriétés répertoriées.
- En date du 6 août 2013, 11 inspections ont été réalisées et 3 inspections sont prévues ultérieurement en août.
- Les 13 propriétés desservies par une fosse scellée ont été visitées par nos inspecteurs le 4 juillet dernier : 2 échantillons ont été prélevés par propriété, soit à côté du couvercle de la fosse scellée (pour vérifier les débordements) et en profondeur à proximité de la fosse scellée à l'aide d'une tarière manuelle (pour vérifier la présence de fosses perforées). Aucun échantillon ne s'est avéré contaminé.

Comparaison avec l'année dernière :

Nombre d'inspection à faire:

2012: 262 résidences 2013: 151 résidences

Causes: ne répondent pas aux avis et accroches portes

Nous effectuerons le suivi à ce sujet

Georges Raymond : Comité goéland :

Installation de la Plate Forme le 24 mai dernier.

Mise en marche du SCARE CANON, il part aux 5 minutes à partir de 18h00.

Arrivée des goélands en juillet, ils sont peu nombreux.

Georges n'a fait que 5 tirs de fusil jusqu'à maintenant.

Comparatif 2008 – 2013 (99%)

UQAM : Étude du Dr Giroux en vigueur. 30 goélands ont des GPS, certains vont jusqu'au lac Champlain

Comité vigilance: Waste/Management. 6 réunions par années. Cette année, pas de permis d'abattage pour le dépotoir.

Encore une fois, M. Raymond a offert son poste à toute personne désireuse de prendre la relève de ce comité.

Christine Roy : Comité analyses d'eau :

Mme Roy présente les résultats des analyses d'eau de l'APLA, du R.S.V.L. ainsi que ceux fait conjointement avec la municipalité.

Une lecture de transparence a été faite à 3 endroits à toutes les 2 semaines et un échantillonnage de l'eau a été faite à 2 endroits. Les résultats sont disponibles sur le site internet de l'APLA : www.aplaweb.ca La prise d'échantillons d'eau dans le cadre du programme du RSVL fait relâche pour 5 ans, soit de 2013 à 2018. Cet été, seules les mesures de la transparence seront prises.

Rivière Pashby : Les analyses pour les entérocoques ont été ajoutées dans le but d'avoir une idée de l'origine de la **contamination**, humaine ou animale, dans la rivière Pashby.

Interprétation de Bio-Services: Les résultats du 12 juin et du 17 juillet laissent présager une contamination d'origine animale parce qu'ils sont plus élevés que les coliformes.

Toutefois, selon de MDDEFP, le ratio coliformes/entérocoques n'est pas assez fiable pour déterminer l'origine de la contamination. Les taux sont variables et plusieurs espèces d'entérocoques se retrouvent naturellement dans l'environnement, sans être d'origine fécale.

Une discussion avec le spécialiste régional en suivi de la qualité de l'eau du MDDEFP est prévue à la mi-août pour en savoir plus.

En résumé, les résultats d'analyse des coliformes fécaux tendent à démontrer :

Une légère diminution de la transparence, donc augmentation de particules en suspension.

Concentration de phosphore en légère hausse par rapport à 2012

Légère augmentation de chlorophylle a, donc augmentation de la biomasse d'algue

La concentration de coliformes observée dans la rivière PASHBY a légèrement baissé en 2013 par rapport à 2012

Question : Est-ce que les résultats peuvent être influencés par l'augmentation de la température de l'eau, les changements climatiques?

Réponse de Christine : Oui, c'est possible. Aucune mesure de la température de l'eau n'a été prise depuis 2009. Je vais me renseigner auprès du RSVL au sujet de la pertinence de cet élément et voir ce que nous pouvons faire.

Commentaire de Mme Duplessy : L'an dernier elle a eu un important problème de castor durant l'été. Elle a entrepris les démarches proposées sur notre site Internet, mais elles n'ont rien donné. Elle n'a pas eu d'aide.

Réponse de Joanne/Hélène : Nous en discuterons avec vous et voir ce qui peut être fait.

Commentaire de M. Sanders (traduit de l'anglais) : Si le problème dans la rivière Pashby se situe entre le pont et l'embouchure, il ne peut pas être animal.

Réponse de Joanne (traduit de l'anglais) : L'APLA poursuit ses recherches d'informations sur l'origine de la contamination.

Joanne Gauthier : Comité de la gestion de l'accès et l'utilisation du lac :

En 2006, suite à une résolution de l'assemblée générale, un comité de la gestion de l'accès et de l'utilisation du Lac a vu le jour:

À l'été 2011, un comité paritaire APLA/ Municipalité a été créé. Son mandat est « bonifier l'application du règlement 1013, rendant obligatoire le lavage des bateaux.

Création de la patrouille nautique Municipale; mandat: appliquer la réglementation Municipale sur la protection des plans d'eau. Il est important de définir de façon claire le mandat de la patrouille nautique municipale versus celui de la SQ.

Bouées: comme première étape, l'an dernier, la Municipalité a installé le nombre minimal requis par le Ministère du Transport Fédéral. Suite à certaines plaintes concernant le non respect des bouées et à la demande d'ajout de bouées, Messieurs Philippe Lemay, Georges Raymond, Yoland Coutu et Yannick Corbeil ont patrouillé le Lac à la fin de la saison estivale.

Les recommandations au sous-comité paritaire APLA-Municipalité ont été appliquées cette année.

Il est à noter que ces bouées sont la propriété de la Municipalité et que de déplacer, et/ ou endommager une bouée constitue un acte criminel.

La limite de 10 km/h à l'intérieur de la bande 75 mètres est adoptée par un règlement fédéral.

Joanne souligne l'initiative de M. Roy et Mme Dion d'installer une banderole pour expliquer les bouées ainsi que le coroplaste à l'entrée du chemin Kilkenny.

Commentaire de Peter Lemay: On devrait ajouter à la pancarte sur les bouées : «No wake zone». Spécifier de ne pas faire de vagues

Michel Roy mentionne que la fabrication de la bannière coûte 540\$ et il remercie les gens qui ont contribué : Sylvain Alarie, Viviane Racicot, Paul Shaw, Yvan Gauthier, Yvon Cousineau, Raymond Sarrazin, Marc Jarry, Jocelin Quirion et Gilles Duhamel.

Catherine Roy : Les bateaux de wake font de grosses vagues même à basse vitesse lorsque leurs ballasts sont pleins.

Joanne rappelle que les activités de remorquage ne peuvent être pratiquées dans la zone de 0-75 mètres de la rive.

Hélène mentionne qu'il s'agit d'un manque de connaissance/conscience de leur impact.

Joanne mentionne les efforts faits pour éduquer : code d'éthique, dépliant, règlements.

Yoland Coutu :

Application du règlement 1013 :

Le règlement exige:

Que toute embarcation soit lavée avant la mise à l'eau.

Que la mise à l'eau, sauf exception, soit effectuée au débarcadère municipal.

Que chaque embarcation, sans exception, soit immatriculée.

Que les droits d'immatriculation soient payés.

Les droits d'immatriculation:

Sont payés à la Municipalité.

Servent à défrayer les coûts de gestion du débarcadère et de la patrouille nautique.

Validité et incontestabilité:

Un règlement semblable de la municipalité de St-Adolphe d'Howard a fait l'objet d'une décision de la Cour d'Appel du Québec qui a confirmé les pouvoirs d'une municipalité de régler :

Le lavage d'une embarcation avant sa mise à l'eau.

L'utilisation du débarcadère municipal.

L'immatriculation des embarcations.

La tarification de l'immatriculation.

Débarcadères privés :

Sauf exception, **le seul débarcadère autorisé pour accéder au lac de l'Achigan, est le débarcadère municipal.** Toute installation, construction ou aménagement d'une rampe de mise à l'eau sont prohibés. Toute utilisation d'un terrain riverain comme descente de bateau est prohibée. L'exception: un propriétaire riverain peut utiliser son terrain pour mettre à l'eau sa propre embarcation à condition de se conformer au lavage de l'embarcation et à son immatriculation. A ce privilège, il y a une obligation: Tout emplacement privé ou il est possible de mettre à l'eau une embarcation, doit être muni d'une chaîne, d'une barrière cadenassée ou d'un obstacle permanent pour empêcher l'accès à une embarcation qui n'est pas celle du propriétaire.

Philippe Lemay : éponges à cales

Saviez-vous qu'un seul litre d'huile suffit pour polluer 80,000 litres d'eau?

L'utilisation des éponges à cale est un geste simple pour diminuer la pollution de notre Lac. L'éponge dure toute la saison. Nous vous aviserons de l'endroit où vous pourrez déposer votre éponge d'ici la fin de la saison. Vous trouverez sur notre site un résumé de la réunion avec la Municipalité à ce sujet. (3 mai 2013)

2013 est une année test. Lors d'une présentation à l'hôtel de ville de printemps, deux types d'éponge ont été présentés : feuille (1\$) et le boudin (8\$).

Ces éponges servent à absorber l'huile à moteur et l'essence qui peuvent se retrouver dans le fond du bateau.

L'APLA trouvait que le coût versus les bienfaits était bon. Elle en a acheté (feuille à 1\$), mais il y a eu des problèmes de logistique au niveau de la distribution et de l'installation à la descente municipale.

Si vous êtes intéressés à vous en procurer ou les installer, faites une demande via le site internet de l'APLA : www.aplaweb.ca. Vous pouvez aussi faire installer l'éponge par votre concessionnaire.

L'APLA vise, pour 2014, l'adoption d'un règlement municipal rendant obligatoire.

Joanne mentionne que 100 éponges ont été données à Jocane Marine, 300 par les pompiers pour récupérer un déversement d'hydrocarbure.

L'APLA travaille avec la municipalité pour savoir comment seront récupérées les éponges usées.

Philippe remercie la municipalité de les avoir utilisées à la plage municipale comme barrière.

Michel Roy : Falaise Hale

Problématique qui existe depuis quelques années, toutefois elle a pris une tangente qui commandait des actions immédiates. **En début d'année adoption d'un règlement interdisant le stationnement aux non résidents et remorquage à leur frais.** Donc le même principe qu'au débarcadère municipal: vignette obligatoire pour résidents et leurs invités.

À l'initiative de résidents du secteur, une rencontre avec des représentants de L'APLA, la Municipalité et la Sûreté du Québec a eu lieu. Il fût convenu que la:

SQ effectuera un blitz d'ici à la fin de l'été dans le secteur et procédera à tout remorquage si nécessaire.

Adoption future d'un règlement obligeant la vignette de stationnement pour les résidents et leurs invités sur la 330e avenue.

La Municipalité rencontrera les propriétaires du terrain afin de trouver des pistes de solutions afin d'assurer « un *non accès* » à leur terrain.

Michel explique que le problème est plus large que le bout de la 305^e. La fréquentation de la falaise est une source de pollution (camping, toilette à ciel ouvert, déchets sur la falaise et dans le lac et) et de risque d'incendie de forêt (feux de camps).

La ville soutien beaucoup dans ce dossier avec les interdictions de stationnement et le remorquage. Toutefois, il y a un problème d'arrimage avec la SQ qui a fait qu'aucun remorquage n'a eu lieu. Il salut également l'initiative du maire d'organiser une réunion avec la SQ, des résidents et l'APLA le 5 août dernier.

La falaise est connue des jeunes par les réseaux sociaux et You Tube. Il pourrait être avantageux de les utiliser pour dissuader les jeunes d'y venir.

La ville a annoncé une nouvelle règlementation qui ajoute la 330^e avenue à la zone de stationnement interdit.

Les jeunes font de l'intimidation auprès des résidents, laissent des déchets, font du tapage nocturne. Il faut aussi les protéger d'eux-mêmes parce que ce qu'ils font est dangereux.

Commentaire de Gail Grolimond : Elle habite la 431 du côté de Matters. Elle a remarqué une augmentation de l'achalandage. Les jeunes ne stationnent plus sur le chemin de l'Achigan, mais vont sur son avenue pour aller à Matters. Elle les rencontre peu. Elle leur laisse des notes sur leur pare-brise leur demandant de venir se présenter à elle.

Commentaire : Il a failli recevoir des pierres lancées du haut de la falaise dans son bateau en pêchant en avant de la falaise.

Mme Grolimont mentionne que les jeunes utilisent les bouées comme jouet pour passer autour.

Christine Roy : Site Internet:

Est la meilleure référence des membres pour:
Analyses d'eau
Mesure de transparence
Carte bathymétrique
Bilan des inspections fosses septiques
Liens pratiques
Nous contacter
Renouvellement de la cotisation annuelle

Mme Roy invite les membres à donner leurs suggestions pour améliorer le site Internet.

Sylvain Allaire: Comité «membership» :

M. Allaire rappelle à quoi servent l'APLA et la cotisation :

Défendre les intérêts des résidents auprès de la municipalité et de la MRC. (+ de membres = + d'impact).

Préserver la qualité de l'eau du lac et du bassin versant, aujourd'hui et pour les générations futures et par le fait même protéger la valeur de nos propriétés.

Renseigner les résidents sur les bonnes pratiques environnementales. (code d'éthique)

Assurer l'inspection des fosses septiques.

Analyser l'eau du lac et informer les résidents des résultats.

POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

POUR PROTÉGER LA VALEUR DE VOS PROPRIÉTÉS (riveraines et non riveraines)

POUR ACCOMPLIR NOTRE DEVOIR DE CITOYEN

POUR EXPRIMER NOTRE OPINION, NOS PRÉOCCUPATIONS

POUR S'ASSURER D'UNE REPRÉSENTATION PROACTIVE ET VIGILANTE SUR LE PLAN MUNICIPAL ET PROVINCIAL.

Votre implication financière annuelle de \$50.00 \$ nous est VITALE pour défrayer les coûts reliés à la gestion de votre association. Nous maximisons le bénévolat pour garder les frais aussi bas que possible.

Pour augmenter le membership, il propose aux membres présents de parler de l'association à leurs voisins et amis qui habitent au lac.

Sylvain Allaire : Comité jeunesse :

Mise en place d'ici fin 2013

Élaboration Activités ciblées pour les rejoindre

Clinique de surf et de wake board avec un expert (Nous avons un contact avec quelqu'un de

disponible)

Compétition amicale dans le cadre du projet Make-A-Wish

Le but du comité est de sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques sportives.

En ce sens, Joanne Gauthier parle du projet organisé par Pierre Thériault avec la fondation «Make a Wish» et le camp Weredale en 2014 pour le 50^e de l'APLA. Il y aurait des kiosques d'information et des compétitions amicales de sport nautiques. Le tout dans un but éducatif et caritatif. D'ici au milieu de l'hiver prochain, nous aurons la marche à suivre pour s'inscrire à l'évènement.

Comité du 50^e de l'APLA (Jean-François Gareau)

VOLET HISTORIQUE: idées

Refaire vivre l'histoire du lac Achigan en organisant une randonnée en canot qui rappelle l'arrivée des colons au Lac via la rivière qui porte le même nom. (cette activité pourrait se dérouler de STE-SOPHIE au LAC).

Fabriquer un logo commémoratif

Possibilité d'une courte vidéo historique pour notre site internet.

ACTIVITÉS

Projet communautaire avec la fondation «Make a wish » et le camp Weredale (compétition de surf)

Compétition BABY FOOT HUMAIN (jeux gonflables)

SOIRÉE

BBQ, Grande Roue, feux d'artifices, hommages aux anciens présidents et directeurs, live Band.

ASSEMBLÉE ANNUELLE EN DÉBUT DE SAISON : pour laisser la place aux activités durant l'été. Joanne propose que ce soit dans les alentours de la St-Jean.

Nous sommes à finaliser le comité des célébrations si vous désirez y participer contactez nous à info@aplaweb.ca

Pacte rural 2012 – Agent de liaison : Conclusions (Mélanie Lefrançois) :

Mélanie Lefrançois, M.A. Candidate au doctorat en santé et société UQAM, présente une synthèse de son travail d'agent de liaison ainsi que les recommandations qui en découlent. La présentation sera disponible sur notre site Internet.

Le projet a débuté en novembre 2012 et s'est terminé en mai 2013. Mme Lefrançois remercie tous les gens qui ont participé au projet, que se soit lors des entrevues ou par le sondage en ligne.

Objectifs du projet :

- Identifier les principales préoccupations de personnes habitant au lac de l'Achigan
- Comprendre la perception de la situation au lac de l'Achigan par les organismes actifs auprès de la population du lac de l'Achigan (SQ, service des Loisirs, municipalité)
- Analyser les écarts et proposer des pistes de solution ou de réflexion à l'APLA

Méthodologie :

- Entretiens semi-dirigés : 9 résidentes et résidents (nov. 2012 à fév. 2013)
- Sondage en ligne : ouvert à l'ensemble de la population du lac de l'Achigan : 87 répondants et répondantes (déc. 2012 à janv. 2013)
- Rencontres avec 4 organismes : service des Loisirs, patrouilleur nautique, Sûreté du Québec, service de l'environnement

Principales préoccupations des gens interrogés :

Qualité de l'eau et l'accès au lac

- L'augmentation des plantes aquatiques en inquiète plusieurs.
- Les nouvelles règles et procédures concernant l'accès au lac de l'Achigan (station de lavage de bateau, preuve de résidence et débarcadère municipal) sont perçues comme adéquates à 81,9%.
- Contrôle de l'accès au lac : resserrer les règles concernant la location de quais à des plaisanciers non-résidents
- Enjeux de sécurité nautique : compétences (priorité des embarcations non-motorisées, identification des roches, non-respect des bouées (baie de Hale)
- Mécanisme de suivi des infractions par les organismes publics et leur application des règlements (déboisement, bande riveraine) : méconnu ou peu reconnu
- Impact du **débarcadère municipal** sur la qualité de vie de propriétaires non riverains du secteur (accès au lac, stationnement, aménagement du parc)

Qualité de vie au lac

- Développement résidentiel du Camp Bruchési : 58% des répondants(es)
- Vitesse routière (305^{ème} avenue, 325^{ème} avenue et chemin du lac de l'Achigan)
- Fréquentation de la **Falaise Hale** (rapport avec les riverains, pollution, méfaits, stationnement)

Sensibilisation

- Vise surtout les bonnes pratiques nautiques favorisant la courtoisie, la protection de l'environnement et la sécurité.

Besoin de **conscientisation environnementale et de sensibilisation** à la **courtoisie** auprès **des plaisanciers (++) jeunes** : navigation près des berges, respect des priorités, respect des propriétés privées, musique, bateaux de « wake-surf », etc.

Faible **participation citoyenne** dans le partage d'information auprès des organismes publics (SQ): **mécanisme de suivi des infractions** par les organismes publics et leur **application des règlements**

Plus de la moitié des répondants-es au sondage en ligne ont vu de temps en temps (32,5%) ou souvent (30,1%) des comportements irrespectueux ou dangereux par des conducteurs d'embarcation.

67,9% auraient tendance à dénoncer ce type de comportement.

54,3% ne savent pas nécessairement à quel organisme s'adresser

48,1% ne savent pas si une action serait prise suite à une dénonciation

Patrouille nautique

Rôle axé sur la prévention

Accueil positif de la patrouille nautique

Attentes élevées de la population en matière d'intervention

Une plus grande présence souhaitée (28,4% trouve la présence insuffisante)

Apparence de confusion entre la patrouille et la SQ

Concentration des interventions de contrôle des vignettes en début de saison

Il faut s'assurer de consulter les citoyens avant de faire des changements majeurs et consulter **tous** les secteurs du lac. Chacun ayant sa propre vision du lac, sa propre vie de quartier, il est important de connaître leur avis.

Recommandations

Objectif : Améliorer la participation citoyenne

Améliorer l'accès à l'information

Éduquer

Sensibiliser

Dimensions ciblées :

Rôle de la patrouille nautique

Mécanismes de suivi et application des règlements pour le contrôle de l'accès au lac, de la sécurité nautique et de la conformité des installations septiques

Patrouille nautique 2013

Présence aléatoire de la **patrouille nautique** : assurer une présence constante et intervenir pour limiter les méfaits

Définition claire du mandat : distribution d'information, vérification des compétences nautiques

Distinction entre le pouvoir d'intervention des 2 patrouilles (SQ et municipale) : rôles, responsabilités et pouvoirs : canaux de communication; documentation des dynamiques

Communication auprès de la population (début de saison)

Suivi et ajustements au mandat de la patrouille par le comité paritaire (mi-saison)

Stratégie de communication :

Augmenter la communication : plus courte, plus souvent dans l'année.

Par exemple, des bulletins périodiques suite aux conseils d'administration pour informer les gens des faits saillants.

Le lac a été soumis dans les projets d'étudiants au bac en biologie pour leur cour de vulgarisation scientifique. Ils pourront écrire des articles pour l'APLA s'ils nous choisissent.

Envoyer le bilan de la patrouille nautique municipale en fin de saison.

Optimiser le site Internet :

ajouter un calendrier d'activités,

une foire aux questions,

y promouvoir l'engagement citoyen un peu à la manière dont les dons de bienfaisance sont affichés (nom, année d'engagement à respecter le code d'éthique)

Joanne mentionne que Mélanie, résidente au lac depuis 7 ans, n'était pas membre de l'APLA durant son mandat.

Élections des Directeurs (Yoland Coutu):

Le comité de nomination de l'APLA, formé de M. Yoland Coutu, M. Pierre Lauzon et Mme Joanne Gauthier propose M. Sylvain Allaire, Mme Joanne Gauthier, M. Yvan Gingras, M. Philippe Lemay, M. Georges Raymond, M. Michel Roy, M. Jean-François Gareau et Mme Hélène Savignac pour former le conseil d'administration de l'APLA pour l'année 2012-2013. Le renouvellement des mandats est proposé par *Mme Jocelyne Vallée* et secondé par *Mme Gail Grolimond*. Le renouvellement est adopté à l'unanimité.

Mot du Maire M. Bruno Laroche

M. Laroche est content d'être là. Il a demandé au lieutenant Shawn Dulude d'avoir un policier présent à l'AGA.

Même si nous sommes en période électorale, il n'a pas besoin de convaincre les gens de son implication. Il présente son équipe de conseillers, MM. Denis Lemay, Yves Dagenais, Gilles Beauregard et Philippe Roy. Il en manque 2 soit Mme Chantal Lachaine et M. Donald Riendeau qui n'ont pu être présents.

Son équipe travaille encore sur le dossier des mines avec 15 autres municipalité dans le but de préparer un mémoire parlementaire concernant les développements (mines, tour de télécommunication,...) qui sera présenté aux ministères des ressources naturelles et de l'environnement.

Bruno se sent interpellé par les gens qui ont des questions sans réponses quand ils contactent la municipalité. Il mentionne qu'il est ouvert, disponible à rencontrer les gens avec son équipe de conseillers. Si les gens n'obtiennent pas les réponses voulues, ils peuvent le contacter directement. Il s'accompagnera des gens au courant des dossiers pour répondre aux questions. Il pratique une politique de proximité. Il cite en exemple les réunions APLA/Municipalité et la réunion avec les résidents du bout de la 305^e.

Période de questions

Pour débiter la période de questions, Mme Gauthier demande aux membres de commencer pas les questions s'adressant au Sergent Richard Gervais de la SQ. Il a prolongé son quart de travail, ayant commencé la veille au soir, pour venir à l'assemblée et devra quitter tout de suite après.

Le sergent Gervais se présente. Il est content d'être là et félicite le comité, il est composé de gens bien qui travaillent bien les dossiers. Il voit les problématiques au lac, comme le travail de la SQ sur le lac.

Lui, il est un des deux policiers ayant eu la formation de patrouilleur nautique au poste de police. Maintenant, il y a un bateau au poste en permanence pour faciliter les interventions. Il y a peu d'agent accrédités parce qu'elle nécessite une grosse formation de 5 semaines à temps plein.

La répartition des tâches de tous les patrouilleurs nautiques se fait à partir de St-Donat. Il est possible que des patrouilleurs d'autres districts soient appelés à venir patrouiller au lac de l'Achigan.

La meilleure façon de signaler une infraction sur le lac :

Quand vous voyez une infraction : avoir le numéro du bateau, l'heure et la date de l'infraction, votre déclaration sont nécessaires pour ouvrir une enquête. Les photos sont également utiles.

Constatation lors des patrouilles

La patrouille municipale est un gros plus, elle joue un grand rôle au lac.

Il est là pour répondre aux questions.

(Q. = Question R.= Réponse C.= Commentaire)

Q. Mme Savignac : Quelle est la philosophie de la SQ si quelqu'un n'a pas ses papiers ou est non conforme, mais qu'il n'a pas de comportement dangereux?

R. Sgt Gervais : Pour la SQ, il y a des infractions intolérables qui donnent automatiquement un billet d'infraction :

Ne pas avoir de preuve de compétence sur soi. Les patrouilleurs ne peuvent se permettre d'accompagner les gens jusque chez eux pour qu'ils aillent chercher leur preuve. Les patrouilleurs acceptent les photocopies si vous ne voulez pas apporter l'original de peur de la perdre.

Vérification de l'équipement à chaque interception. Il doit y **avoir des vestes de sauvetage ou des VFI en quantité suffisante dans l'embarcation pour chaque passager.** Celles-ci doivent être accréditées. *Il insiste pour que les gens les portent en tout temps pour éviter les risques de noyade.*

S'il **manque plus que 3 équipements fonctionnels** dans l'embarcation, il y a une **amende de 100\$ de l'équipement manquant.**

Absence d'une vigie lors des activités de remorquage. La vigie est une 3^e personne qui surveille celle qui se fait remorquer. À ce sujet, le sergent mentionne que le mot s'est donné et que de plus en plus de gens ont une vigie.

Q. : Qu'en est-il de l'alcool lorsqu'on conduit une embarcation?

R. Sgt Gervais : La même règle du code criminel pour la route s'applique pour les bateaux. La différence est qu'il est permis de consommer sur l'embarcation, mais la limite permise ne doit pas être dépassée. Si le policier a des soupçons, il fait un alcotest. Si le résultat est positif, il y a arrestation. C'est certains que plusieurs dépassent la limite, mais s'ils ne sont pas sur le lac, qu'ils ne sont pas appelés, ils ne peuvent intervenir.

Q. Mme Grolimond : À quel numéro doit-on appeler?

R. Sgt Gervais : 310-4141, cellulaire *4141

Q. Mme Roy : Quelles sont les heures de patrouilles?

R. Sgt Gervais : La SQ est limitée dans les heures parce que les patrouilleurs peuvent venir de loin et le temps de se rendre et de s'installer et de patrouiller durant le quart de travail prévu. Maintenant, avec le bateau du poste, ils pourront augmenter les heures de patrouille et en faire plus de soir.

Commentaire de Joanne : Maintenant, les heures de la patrouille nautique municipale sont aléatoires et ne sont pas annoncées.

Q. M. Pomerleau : D'abord, il félicite la présence de la patrouille sur le lac. Les patrouilleurs peuvent-ils donner des contraventions sur la musique extrême, peuvent-ils appliquer le règlement sur les nuisances?

C. de Mme Gauthier : Le règlement existe (règlement sur les nuisances). Sous l'ancienne direction (SQ) il était compliqué d'intervenir dans les cas de nuisances, mais la nouvelle direction est plus ouverte pour l'application du règlement.

Q. M. Dubreuil : Qu'est-ce qu'on fait pour les bateaux la nuit sur le lac? On ne peut pas voir les gens, ni lire le numéro du bateau

R. Sgt Gervais : Il faut appeler la police et donner le plus d'indications possible comme la direction qu'a pris le bateau.

Q. Mme Grolimond : Elle sent qu'il n'y a rien à faire, donc elle n'appelle pas. Peut-il y avoir un règlement municipal, une loi, interdisant les systèmes de sons sur les bateaux?

R. Maire Laroche : Il a du travail qui progresse pour l'aspect légal, bonifier la réglementation pour régler les problèmes. Sur le lac, c'est le règlement sur les nuisances qui s'applique. Il faut voir jusqu'où on peut aller.

Q. Mme Grolimond : Si les résidents se font entendre, est-ce que la Ville peut rechercher des lois ou des règlements pour intervenir?

R. Mme Gauthier : Nous verrons avec Yoland pour trouver une réglementation.

Q. Mme Rousseau : Quel âge doit avoir la vigie? Est-ce que ça peut être un enfant de 8 ans?

R. Sgt Gervais : Il n'y a pas d'âge minimum. Il faut une personne qui est en mesure de détecter le danger et d'avertir le conducteur de l'embarcation en cas de problème.

C'était la dernière question adressée au Sergent Gervais qui quitte l'assemblée.

Q. M. Thifault : Il y a une problématique de déversement lors des pluies diluviennes et de la fonte des neiges chez lui, mais ailleurs aussi. Il a vu que des municipalités avaient des fosses

pour récupérer les sédiments. Est-ce que la Ville a l'intention de faire ce genre d'aménagement?

R. Maire Laroche : Il est déjà allé sur place, des sites sont identifiés et des aménagements prévus.

R. Conseiller Roy : Il y a deux ans, un bilan qui a été fait des fossés et foyer d'érosion. Ils ont commencé, mais il y en a beaucoup à faire. Les travaux publics ont eu une formation spécialisée sur le sujet.

Il est important de déterminer les priorités dans notre secteur et de les communiquer à la Ville. Aussi, signaler tout évènement requérant une intervention à la Ville et à l'APLA.

C. M. Thifault : Il a trouvé une solution à son problème. Chaque année, c'est 3 tonnes de sédiments qui se retrouvent sur sa plage. Il n'a d'autres choix que de les envoyer dans le lac. Ça fait 10 ans qu'il est là. Il demande à la ville d'installer une fosse pour récupérer les sédiments.

R. Maire Laroche : Il y a un constat de la situation de M. Thifault. Il voit l'impact de la construction en amont.

Q. M. Thifault : Quel est le plan d'intervention de la Ville dans ces cas?

R. Maire Laroche : Il est important d'appeler quand ça arrive.

C. Mme Gauthier : Ce sujet fera partie des demandes aux équipes électorales 2013.

Q. Mme Dufresne : Vignettes sur la 305^e?

R. Maire Laroche : Les vignettes sont pour le bout de la 305^e, mais la 330^e sera ajoutée.

Q. M. Gratton : Y-a-t-il un règlement pour les «contracteurs» qui ne signalent pas quand ils bloquent le chemin?

R. Maire Laroche : Oui, ils doivent respecter le code de sécurité routière. S'il y a un problème, c'est la SQ qui intervient en demandant au «contracteur» d'ajouter de la signalisation ou des gens.

Q. Mme ? : Qu'arrive-t-il avec le camp Bruchési?

R. Maire Laroche : Il y a des discussions avec l'APLA, c'est la dernière année du droit de réserve.

C. Mme Gauthier : L'APLA travaille avec les résidents de la 365^e

Q. Mme ? : Pourquoi la municipalité n'avait pas mis de végétation sur le terrain municipal, en bordure de la plage?

R. Conseiller Roy : La municipalité a fait une plantation à la fin août 2010 qui a été vandalisée dans les jours suivants la plantation qui se voulait un modèle d'aménagement. Nous cherchons actuellement une autre façon de faire les travaux et de les protéger. Je vais m'assurer de faire le suivi avec l'administration municipale pour planifier une nouvelle plantation dans les meilleurs délais.

Levée de l'assemblée à 12 h 20

Procès-verbal rédigé par Christine Roy, adjointe administrative de l'Association pour la Protection du Lac de l'Achigan (APLA)